

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK - SICAR"

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 octobre 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mme Sawssen DALHOUMI.

BILAN - ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2019 31 décembre 2018

ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	7 892	7 058
	Moins : amortissements		-6 934	-6 583
			958	475
	Immobilisations corporelles	3	161 223	161 223
	Moins : amortissements		-161 203	-160 391
			20	832
	Immobilisations financières	4	7 331 300	6 575 050
	Moins : provisions		-305 242	-229 808
			7 026 058	6 345 242
	Total des actifs immobilisés		7 027 036	3 6346 549
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		7 027 036	6 346 549
	Autres actifs courants	5	1 786 927	1 828 790
	Moins : provisions		-	-
			1 786 927	1 828 790
	Placements et autres actifs financiers	6	1 069 552	559 000
	Liquidités et équivalents de liquidités	7	112 085	80 425
	Total des actifs courants		2 968 564	2 468 215
	TOTAL DES ACTIFS		9 995 600	8 814 764

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2019 31 décembre 2018

		Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
CAPITAUX PROPRES	Capital souscrit		6 236 055	6 236 055
	<i>Capital souscrit libéré</i>		4 979 325	4 979 325
	<i>Capital souscrit appelé, non libéré</i>		1 256 730	1 256 730
	Réserves légales et ordinaires		75 830	75 830
	Résultats reportés		-2 753 926	-2 427 424
	Modifications comptables		179 976	336 735
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		3 737 935	4 221 196
	Résultat de l'exercice		-371 898	-326 502
	Total des capitaux propres avant affectation	8	3 366 037	3 894 694
	PASSIFS			
Passifs non courants	Concours sur les ressources	9	5 657 048	4 229 006
	Total des passifs non courants		5 657 048	4 229 006
Passifs courants	Autres passifs courants	10	198 320	160 519
	Avances sur rétrocession de participation	11	774 195	530 545
	Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
	Total des passifs courants		972 515	691 064
Total des passifs		6 629 563	4 920 070	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		9 995 600	8 814 764	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	12	166 956	90 068
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		166 956	90 068
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	13	-18 643	-17 729
Charges de personnel	14	-370 362	-326 160
Dotations aux amortissements et aux provisions	15	-76 597	-9 621
Autres charges d'exploitation	16	-61 571	-62 015
Total des charges d'exploitation		-527 173	-415 525
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-360 217	-325 457
Charges financières nettes	17	-912	-708
Produits des placements		-	-
Autres pertes ordinaires	18	-44 311	-837
Autres gains ordinaires	19	34 042	1 000
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT		-371 398	-193 249
Impôt sur les sociétés		-500	-500
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-371 898	-326 502
Effets des modifications comptables		-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		-371 898	-326 502

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		-371 898	-326 502
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes des reprises)		76 597	9 621
Variations de :	-		
- Autres actifs courants		41 863	-16 122
- Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
- Autres passifs courants		37 801	-66 992
- Avances sur rétrocession de participation		243 650	199 750
- Effets des modifications comptables		-156 759	-54 128
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		-128 746	-254 373
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-834	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-756 250	-1 014 750
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		20 667	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-736 417	-1 014 750
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Variation des concours sur les ressources		1 428 042	819 535
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 428 042	819 535
Variation de trésorerie		562 879	-449 588
Trésorerie au début de l'exercice	6 & 7	586 206	1 035 794
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 & 7	1 149 085	586 206

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) est une Société Anonyme constituée en mai 1997. Son siège social est à l'Avenue Habib Bourguiba en face de la BCT - Kasserine.

Elle a pour objet social la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés implantées à la région de Kasserine et non cotées à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat, et ce à raison de 80% au moins de son capital libéré et 80% au moins de chaque montant mis à sa disposition sous forme de fonds à capital risque, autre que celui provenant sources de financement étrangères ou de ressources du budget de l'Etat et ce dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle le capital souscrit a été libéré ou celle du paiement de chaque montant mis à sa disposition.

La Société peut également acquérir des actions nouvellement émises sur le marché alternatif de la bourse, et ce, dans la limite de 30% du dit taux d'utilisation des ressources. La Société intervient à travers la souscription aux actions et parts sociales, ou encore au moyen de la souscription ou de l'acquisition de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et d'une façon générale de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et la réglementation en vigueur. Comme elle peut accorder des avances sous forme de compte courant associés.

La Société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que Société d'Investissement à Capital Risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

Le capital social de la « SODEK-SICAR » s'élève, au 31 décembre 2019, à 6 236 055 DT et se divise en 1 247 211 actions de valeur nominale unitaire de 5 DT. Au 31 décembre 2019, le capital souscrit libéré est de 4 979 325 DT.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers annuels de la « SODEK-SICAR » ont été arrêtés, au 31 décembre 2019, par référence au Système Comptable des Entreprises en Tunisie promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour l'élaboration de ces états financiers se résument comme suit :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

À la date de leur entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles propres sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

2) Titres de participation (ou placements à long terme)

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la « SODEK-SICAR »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La « SODEK-SICAR » a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI ». Les participations accordées aux promoteurs sur le fonds du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif du bilan, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la « SODEK-SICAR » sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant du bilan.

3) Revenus

Les revenus de la « SODEK-SICAR » sont constitués principalement par les produits de placements, les dividendes, les intérêts, les plus-values sur cession des titres de participation, les commissions de mise en place, les commissions sur la gestion des fonds de FOPRODI et les commissions d'études.

a) Dividendes :

Les dividendes relatifs aux titres en « portefeuille actions » sont comptabilisés en résultat net sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

b) Commissions d'étude et de gestion de fonds :

Les commissions d'étude et de suivi sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont rendus. Les commissions de gestion de fonds à capital risque pour le compte de tiers sont comptabilisées en revenus au fur et à mesure que les services sont fournis.

c) Produits de placements :

Les intérêts provenant des placements monétaires sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont courus.

d) Plus-value sur cessions des participations :

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

4) Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués principalement d'actions SICAV obligataires destinées à être cédés à très brève échéance et considérées, par la « SODEK-SICAR », comme étant des titres très liquides. Ils sont évalués initialement à leur prix d'acquisition, coûts de transaction exclus.

À la date de clôture, les titres cotés très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché (cours moyen en bourse du dernier mois) et les plus-values ou moins-values dégagées sont portées en résultat net.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en DT)

	Valeurs brutes				Amortissements				Valeurs Nettes au	
	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	Soldes au 31/12/2018	Entrées 2019	Sorties 2019	Soldes au 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018
Logiciels	2 345	834	-	3 179	1 870	351	-	2 221	958	475
Conception LOGO	4 713	-	-	4 713	4 713	-	-	4 713	-	-
Total des immobilisations incorporelles (1)	7 058	834	-	7 892	6 583	351	-	6 934	958	475
Matériel de transport	103 555	-	-	103 555	102 829	726	-	103 555	-	726
Installations générales, agencements & aménagements divers	8 042	-	-	8 042	8 034	8	-	8 042	-	8
Equipements de bureaux	10 773	-	-	10 773	10 773	-	-	10 773	-	-
Mobilier de bureaux	22 822	-	-	22 822	22 724	78	-	22 802	20	98
Matériel informatique	16 031	-	-	16 031	16 031	-	-	16 031	-	-
Total des immobilisations corporelles (2)	161 223	-	-	161 223	160 391	812	-	161 203	20	832
Total des immobilisations incorporelles et corporelles (1+2)	168 281	834	-	169 115	166 974	1 163	-	168 137	978	1 307

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Participations :	6 102 058	5 421 242
- Titres de participation SODEK (<i>voir Note 4-1</i>)	2 752 000	2 752 000
- Titres de participation FOPRODI (<i>voir Note 4-2</i>)	1 979 300	1 979 300
- Titres de participation FSPME (<i>voir Note 4-3</i>)	976 000	919 750
- Titres de participation CDC (<i>voir Note 4-4</i>)	700 000	919 750
- Moins : Provisions pour dépréciation (<i>voir Note 4-1</i>)	-229 808	-229 808
Obligations convertibles en actions / Fonds FSPME - FULLA	24 000	24 000
Obligations convertibles en actions / Fonds CDC - SOIP	300 000	300 000
Prêt NEW PLAST COMPANY (*)	600 000	600 000
<i>Total en DT</i>	7 026 058	6 345 242

(*) En date du 04 septembre 2018, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société "NEW PLAST COMPANY" une convention de prêt en compte courant d'un montant de 600 000 DT pour une durée de 5 ans dont une année de grâce, moyennant un intérêt au taux de 10% l'an.

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION - SODEK

	Soldes au 31 décembre 2019		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - SODEK :	2 752 000	305 242	2 446 758
- ENNEJMA	50 000	25 420	24 580
- ALICO	100 000	-	100 000
- AFRIQUE MARBRE	40 000	14 667	25 333
- INFOLAND	17 500	4 375	13 125
- GHAITH AGRICOLE	40 000	13 180	26 820
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	50 000	47 000	3 000
- BTS	20 000	-	20 000
- FULLA	12 000	12 000	-
- SCITEK	500 000	-	500 000
- STATION THERMALE CHAAMBI	250 000	-	250 000
- ADAM OIL	138 000	20 500	117 500
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	36 000	6 000	30 000
- MERVEILLE DU CENTRE	230 000	-	230 000
- SOUVIR	200 000	41 500	158 500
- SOIP	180 000	-	180 000
- BYZACENE	300 000	90 000	210 000
- NEW PLAST COMPANY	365 000	-	365 000
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	26 500	14 000	12 500
- GREEN PARC	17 000	16 600	400
- PUNICA INGREDIENT	120 000	-	120 000
- HANNIBAL OIL	60 000	-	60 000
Titres de participation non libérés - SODEK :	97 000	-	97 000
- INFOLAND	17 500	-	17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	79 500	-	79 500
Versements restant à effectuer / TP non libérés - SODEK :	-97 000	-	-97 000
- INFOLAND	-17 500	-	-17 500
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	-79 500	-	-79 500
Total en DT	2 752 000	305 242	2 446 758

NOTE N°4-2 : TITRES DE PARTICIPATION - FOPRODI

	Soldes au 31 décembre 2019		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - FOPRODI :	1 979 300	-	1 979 300
- AFRIQUE MARBRE	72 000	-	72 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
- FULLA	24 500	-	24 500
- ADAMOIL	293 000	-	293 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	79 800	-	79 800
- SOIP	396 000	-	396 000
- MERVEILLE DU CENTRE	456 000	-	456 000
- NEW PALST COMPANY	364 000	-	364 000
- HANNIBAL OIL	264 000	-	264 000
Titres de participation non libérés - FOPRODI :	30 000	-	30 000
- INFOLAND	30 000	-	30 000
Versements restant à effectuer / TP non libérés - FOPRODI :	-30 000	-	-30 000
- INFOLAND	-30 000	-	-30 000
Total en DT	1 979 300	-	1 979 300

NOTE N°4-3 : TITRES DE PARTICIPATION - FSPME

	Soldes au 31 décembre 2019		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - FSPME :	976 000	-	976 000
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	58 000	-	58 000
- POLYMERES ET COULEURS	65 000	-	65 000
- THALA TEX	100 000	-	100 000
- STE SAV	200 000	-	200 000
- STE SOCOC	102 000	-	102 000
- FULLA	26 000	-	26 000
- SOGIT	200 000	-	200 000
- EL BARAKA SA	225 000	-	225 000
Total en DT	976 000	-	976 000

NOTE N°4-4 : TITRES DE PARTICIPATION - CDC

	Soldes au 31 décembre 2019		
	<i>Valeur brute</i>	<i>Provision</i>	<i>Valeur nette</i>
Titres de participation libérés - CDC :	700 000	-	700 000
- SOTUP (1)	200 000	-	200 000
- STE TIBA (2)	500 000	-	500 000
Titres de participation non libérés - CDC :	700 000	-	700 000
- SOTUP	200 000	-	200 000
- STE TIBA	500 000	-	500 000
Versements restant à effectuer / TP non libérés - CDC :	-700 000	-	-700 000
- SOTUP	-200 000	-	-200 000
- STE TIBA	-500 000	-	-500 000
Total en DT	700 000	-	700 000

(1) En date du 23 septembre 2019, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société Tunisienne de Plastique "SOTUP" un pacte d'actionnaires portant sur la souscription de 40 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT. Les actions ont été souscrites, par la "SODEK-SICAR", dans le cadre d'une augmentation du capital de la société "SOTUP", décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette dernière en date du 12 septembre 2019. Elles ont été libérées à raison de 50% au 31 décembre 2019, soit un montant de 200 000 DT.

(2) En date du 06 décembre 2019, "SODEK-SICAR" a signé avec la Société TIBA EAUX MINERALES "STEM" un pacte d'actionnaires portant sur la souscription de 1 000 actions de valeur nominale unitaire de 1000 DT. Les actions ont été souscrites, par la "SODEK-SICAR", dans le cadre d'une augmentation du capital de la société "STEM", décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette dernière en date du 05 novembre 2019. Elles ont été libérées à raison de 50% au 31 décembre 2019, soit un montant de 500 000 DT.

NOTE N°5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Fournisseurs - comptes débiteurs	-	1 050
Personnel - avances et acomptes	-	2 300
État - comptes débiteurs :	96 629	85 388
- Impôt sur les Sociétés à reporter	96 629	82 846
- Crédit de TVA	-	2 542
Charges constatées d'avance	1 989	-
Intérêts à recevoir / OCA :	79 158	43 008
- Intérêts / OCA - FULLA	5 694	3 294
- Intérêts / OCA - SOIP	73 464	39 714
Autres produits à recevoir (commissions d'étude, intérêts)	103 302	24 887
Jetons de présence à recevoir	3 150	3 150
Actionnaires comptes d'apport en capital appelé, non libéré	1 256 730	1 256 730
Produits à recevoir /intérêts de retard sur libération du capital (*)	245 831	412 139
Débiteurs divers (dépenses encourues pour le compte SCITEK)	138	138
Total en DT	1 786 927	1 828 790

(*) Le solde de cette rubrique renferme les intérêts de retard à payer par la BFPME (actionnaire) sur la partie non encore libérée de sa participation dans le capital de la SODEK-SICAR dont un montant de 32 928 DT au titre de l'exercice 2019.

NOTE N°6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Placements à court terme (très liquides) :	1 037 000	505 781
- Titres SICAV Obligataires BH	-	25 781
- Bons de caisse - FSPME	237 000	280 000
- Bons de caisse - SODEK	800 000	200 000
Prêts - échéances à moins d'un an :	32 552	53 219
- AFRIQUE MARBRE	32 552	33 219
- Neji FERHI	-	10 000
- SOFAC	-	10 000
- GAITH AGRICOLE	50 000	50 000
- Béchir FRAJ	24 901	24 901
- Moins : Provisions pour dépréciation	-74 901	-74 901
Prêts - Intérêts courus :	-	-
- AFRIQUE MARBRE	7 294	7 294
- Moins : Provisions pour dépréciation	-7 294	-7 294
<i>Total en DT</i>	1 069 552	559 000

NOTE N°7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Banques :	111 599	80 229
- BH Bank	31 720	22 519
- BNA	74 207	582
- ATTIJARI BANK	235	20 575
- QNB	5 437	36 553
Caisse	486	196
<i>Total en DT</i>	112 085	80 425

NOTE N°8 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(en DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserves ordinaires	Fonds social	Modifications comptables	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2017	6 236 055	7 254	66 576	2 000	390 863	-2 233 675	-193 749	4 275 324
Affectation perte de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-193 749	193 749	-
Effets des modifications comptables (*)	-	-	-	-	-54 128	-	-	-54 128
Perte de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	-326 502	-326 502
Soldes au 31 décembre 2018	6 236 055	7 254	66 576	2 000	336 735	-2 427 424	-326 502	3 894 694
Affectation perte de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-326 502	326 502	-
Effets des modifications comptables (*)	-	-	-	-	-156 759	-	-	-156 759
Perte de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-	-371 898	-371 898
Soldes au 31 décembre 2019	6 236 055	7 254	66 576	2 000	179 976	-2 753 926	-371 898	3 366 037

(*) Le Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 25 mai 2012, a appelé les actionnaires à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social. En 2017, la SODEK-SICAR a comptabilisé en modifications comptables, les intérêts de retard (calculé au taux d'intérêt statutaire de 6%) sur la partie non libérée du capital pour un montant de 390 863 DT au titre de la période allant du 14/02/2012 au 31/12/2016. Le solde de la rubrique "Modifications comptables" a été redressé, en 2018 et 2019, d'un montant cumulé de 210 887 DT du fait de l'annulation des intérêts de retard des actionnaires (BNA et STB) qui ont libéré la totalité de leurs participations pour un montant de 243 815 DT et la comptabilisation des intérêts de retard relatifs à l'exercice 2018 sur la participation non libérée de la BFPME pour un montant de 32 928 DT (décision du Conseil d'Administration de la SODEK-SICAR réuni en date du 04 août 2020).

Il est à signaler qu'au 31 décembre 2019, les fonds propres (déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré) de la SODEK-SICAR ont atteint 2 109 307 DT. Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.

NOTE N°9 : CONCOURS SUR LES RESSOURCES

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Affectation sur les ressources FOPRODI	1 998 233	2 005 483
Affectation sur le fonds FSPME	1 241 758	1 258 365
Affectation sur le fonds CDC	2 417 057	965 158
<i>Total en DT</i>	5 657 048	4 229 006

NOTE N°10 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Etat - impôts et taxes	16 235	16 048
Personnel - comptes créditeurs :	83 729	69 550
- Congés à payer	30 228	22 023
- Autres charges à payer (primes)	53 501	47 527
Produits constatés d'avance	7 706	-
Charges à payer (honoraires, jetons de présence, etc.)	60 532	49 623
Organismes de sécurité sociale (CNSS)	30 082	24 044
Créditeurs divers	36	1 254
<i>Total en DT</i>	198 320	160 519

NOTE N°11 : AVANCES SUR RÉTROCESSION DE PARTICIPATION

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Titres de participation :	774 195	530 545
- SOFAC	40 894	40 894
- FERHI PLAST	59 000	51 750
- ALICO	63 501	53 501
- ENNEJMA	24 580	24 580
- GHAITH AGRICOLE	26 820	26 820
- SOIP	34 500	34 500
- ADAMOIL	14 000	12 000
- NEW PLAST COMPANY	171 000	118 000
- MERVEILLE DU CENTRE	93 500	81 000
- AUTO CLINIQUE HARMASSI	3 000	1 000
- SOUVIR	8 500	8 500
- STATION THERMALE CHAAMBI	67 000	31 000
- PUNICA INGREDIENT	50 000	35 000
- HANNIBAL OIL	2 000	2 000
- STE COMPOSTAGE CENTRE OUEST	12 500	7 000
- BISCUITERIE CENTRE OUEST	3 000	3 000
- SCITEK	100 000	-
- GREEN PARC	400	-
Total en DT	774 195	530 545

NOTE N°12 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Intérêts des placements monétaires	54 024	34 918
Plus-values sur cession de participations	-	6 753
Plus-values latentes sur actions SICAV obligataire	-	116
Plus-values réalisées sur actions SICAV obligataire	526	1 041
Jetons de présence	6 000	4 750
Commission de gestion des ressources FSPME	24 704	5 157
Commission de gestion des ressources CDC	15 637	8 162
Commission d'études	47 500	16 000
Intérêts des prêts en comptes courants	10 831	3 846
Produits sur obligations convertibles en actions	7 230	7 230
Dividendes / actions SICAV obligataire	504	2 095
<i>Total en DT</i>	166 956	90 068

NOTE N°13 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Carburants et lubrifiants	16 168	16 096
Eau & électricité	1 426	483
Fournitures de bureaux	706	994
Fournitures de nettoyage	343	156
<i>Total en DT</i>	18 643	17 729

NOTE N°14 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Salaires et compléments de salaires	307 081	277 211
Charges sociales légales	46 076	38 792
Congés payés (variation)	7 966	-870
Autres charges de personnel	9 239	11 027
<i>Total en DT</i>	370 362	326 160

NOTE N°15 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 163	9 621
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	80 834	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-5 400	-
<i>Total en DT</i>	76 597	9 621

NOTE N°16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Services extérieurs :	49 930	50 180
- Loyers et charges locatives	12 070	11 495
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	16 142	9 574
- Déplacements, missions et réceptions	4 298	4 961
- Primes d'assurance	1 413	4 890
- Entretiens & réparations	6 686	4 767
- Frais postaux et de télécommunications	2 612	2 617
- Dons et subventions	-	920
- Publicité, publications et relations publiques	639	1 944
- Services bancaires et assimilés	620	417
- Jetons de présence	5 250	8 500
- Autres charges d'exploitation	200	95
Impôts et taxes	11 641	11 835
<i>Total en DT</i>	61 571	62 015

NOTE N°17 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Moins-values réalisées sur actions	392	277
Intérêts des CCB	520	431
<i>Total en DT</i>	912	708

NOTE N°18 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Pénalités fiscales	336	304
Contribution Sociale de Solidarité (*)	300	300
Apurement résultant des intérêts de retard / libération du capital	42 476	-
Autres pertes exceptionnelles	1 199	233
<i>Total en DT</i>	44 311	837

(*) *Instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et calculée au taux de 1% sur la base du résultat fiscal relatif à l'exercice 2019, avec un minimum de 300 DT.*

NOTE N°19 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Produits divers ordinaires	1 114	1 000
Intérêts de retard / libération du capital (*)	32 928	-
<i>Total en DT</i>	34 042	1 000

(*) Il s'agit des intérêts de retard sur la participation non encore libérée de la BFPME dans le capital de la SODEK-SICAR.

NOTE N°20 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL*(en DT)***Exercice clos le
31 décembre 2019**

Résultat net de l'exercice	-371 898
Réintégrations :	1 136
- Impôt sur les sociétés	500
- Pénalités de retard	336
- Contribution Sociale de Solidarité	300
- Moins-values latentes sur actions	-
Déductions :	-
- Plus-values latentes sur actions	-
- Dividendes / actions SICAV	-
Résultat fiscal (perte)	-370 762
Chiffre d'affaires local TTC	145 238
Minimum d'IS (0,2% du chiffre d'affaires local TTC avec un minimum de 500 DT)	500
Retenues à la source	-14 533
Reports antérieurs	-82 846
Ajustement reports antérieurs / déclaration définitive IS	250
Impôt sur les Sociétés à reporter	-96 629

NOTE N°21 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent, au 31 décembre 2019, la somme de 1 149 085 DT, contre 586 206 DT au 31 décembre 2018, enregistrant ainsi une diminution de 96% et s'analysant comme suit :

	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018
Avoirs en banques & caisse	112 085	80 425
Placement en bons de caisse	1 037 000	480 000
Actions SICAV obligataires BH	-	25 781
<i>Total en DT</i>	1 149 085	586 206

NOTE N°22 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

1) Engagements donnés

La « SODEK-SICAR » n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement).

2) Engagements reçus relatifs au « Portefeuille Actions »

Les engagements hors bilan reçus sous forme de garanties associées aux projets sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ENNEJMA	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
INFOLAND	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	SOTUGAR sur un montant de 17.500 DT
AFRIQUE DE MARBRE	RachedAbbas si	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Garantie FNG sur un montant de 40.000 DT
ALICO	Aicha Belkhir	Portage	09 SODEK	100.000,000	10.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GHAITH AGRICOLE	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
STATION THERMALE	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	-	-	23750 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
GREEN PARC DE LOISIR	Abdellatif GANZOU	Pacte d'actionnaires	-	-	1100 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
FULLA	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	-	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	-	Aucune

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nombre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
ADAM OIL	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un montant de 138.000 DT
BISCUITERIE DU CENTRE OUEST	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	-	SOTUGAR sur un montant de 36.000 DT
COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	Mohieddine Gharsalli	Pacte d'actionnaires	-	-	10650 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
NEW PLAST COMPANY	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
LES MERVEILLES DU CENTRE	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	-	Aucune
CLINIQUE AUTO HERMASSI	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT	Aucune
BYZACENE	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	-	-	3000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 DT	Aucune
PUNICA INGREDIENT	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	-	-	-	Aucune
HANNIBAL OIL	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	-	SOTUGAR sur un montant de 60.000 DT
SOGIT	Boubaker ABBASSI	Pacte d'actionnaires	-	-	2000 actions ordinaires d'une valeur nom. De 100DT	Aucune
EL BARAKA	Hédi KHAILI	Pacte d'actionnaires	-	-	22500 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	SOTUGAR sur un montant de 225.000 DT
SOTUP	Maktouf KHADROUI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 400.000 DT
STEM	Adel TLILI	Pacte d'actionnaires	-	-	-	SOTUGAR sur un montant de 1.000.000 DT

NOTE N°23 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les états financiers de la « SODEK-SICAR » ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation. Les activités de la société « SODEK-SICAR » et de ses parties liées ont commencé à être affectées par la propagation de la pandémie de Covid-19 à partir du mois de mars 2020 et la société « SODEK-SICAR » s'attend à un impact sur ses états financiers 2020.

À la date d'arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 par le Conseil d'Administration (en août 2020), la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Société « SODEK-SICAR » à poursuivre son exploitation.

NOTE N°24 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus	166 956	90 068
Autres produits d'exploitation	-	-
PRODUCTION	166 956	90 068
Achats d'approvisionnements consommés	-18 643	-17 729
Services extérieurs et autres charges externes	-49 930	-50 180
VALEUR AJOUTÉE	98 383	22 159
Charges de personnel	-370 362	-326 160
Impôts et taxes	-11 641	-11 835
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-283 620	-315 836
Charges financières nettes	-912	-708
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-76 597	-9 621
Autres pertes ordinaires	-44 311	-837
Autres gains ordinaires	34 042	1 000
Impôt sur les sociétés	-500	-500
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-371 898	-326 502
Effets des modifications comptables	-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES	-371 898	-326 502

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE KASSERINE
(SODEK-SICAR)**

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SODEK-SICAR (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 3.366.037 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à (371.898) DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

- 1) Le Conseil d'Administration de la « SODEK-SICAR » réuni en date du 25 mai 2012, a appelé les actionnaires de la Société à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social. Au 31 décembre 2019, le capital souscrit, appelé et non encore libéré s'élève à 1 256 730 DT. Ce montant figure parmi les autres actifs courants au bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2019.

Les intérêts de retard comptabilisés en produits à recevoir suite à la défaillance de certains actionnaires dans la libération de leurs participations dans le capital social de la société figurent au niveau des autres actifs courants au bilan de la « SODEK-SICAR » arrêté au 31 décembre 2019 pour un montant de 245 831 DT. Un doute plane sur le recouvrement de ces intérêts et, à notre avis, une provision pour dépréciation doit être comptabilisée.

(Pour de plus amples détails, se référer à la Note 5 des états financiers).

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La note 8 des états financiers. Au 31 décembre 2019, les fonds propres (déduction faite du montant de capital souscrit, appelé et non libéré) ont atteint 2 109 307 DT. Aux termes de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, si les comptes ont révélé que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social en raison des pertes, le Conseil d'Administration doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société. L'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la Société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou de procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes.
- 2) La note 23 des états financiers qui décrit l'évènement postérieur de la COVID-19, non lié à des conditions existant à la date de clôture et n'ayant entraîné aucune modification des comptes au 31 décembre 2019. La propagation de la pandémie de la COVID-19 en 2020 pourrait avoir un impact sur plusieurs secteurs d'activité économique, y compris celui des sociétés d'investissement à capital risque.

À la date d'arrêt des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 par le Conseil d'Administration (en août 2020), la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la Société « SODEK-SICAR » à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 août 2020

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable



**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE KASSERINE
(SODEK-SICAR)**

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Messieurs les Actionnaires de la Société SODEK-SICAR,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (antérieures et nouvelles)

- 1) En mars 2015, la Société de Développement Économique de Kasserine (SODEK-SICAR) a signé avec la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) une convention de gestion d'un fonds de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de Soutien des Petites et Moyennes Entreprises (FSPME). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 31 mars 2015.

Aux termes de cette convention, la SODEK SICAR perçoit une commission de gestion annuelle de 1,77% calculée sur la base des montants libérés et une commission de 20% décomptée sur les produits des ressources des sociétés bénéficiaires ou sur les plus-values provenant de cessions des participations.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention de gestion du FSPME, les commissions facturées (ou à facturer) par la SODEK-SICAR à la BFPME s'élèvent à 24 704 DT (hors TVA).

Obligations et engagements de la SODEK-SICAR envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration lors de ses deux réunions tenues le 17 mars 2011 et le 31 mars 2015.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le Président Directeur Général de la SODEK-SICAR a perçu les rémunérations et avantages suivants :

- Un salaire annuel net de 45 591 DT.
- Des bons de carburant pour une valeur globale de 11 034 DT.
- Des tickets de restauration pour une valeur globale de 841 DT.

Le Président Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique.

- Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2019 pour un montant brut de 5.250 DT, sur la base de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice 2018.

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 août 2020

Le Commissaire aux Comptes

Sawssen DALHOUMI, Expert comptable

